

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020, à 19:30 heures, et ce, par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence chacune de ces personnes :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

En raison d'un arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec du 17 mars 2020, la séance du conseil municipal a eu lieu à huis clos.

**1. Ouverture de la séance**

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2020-04-115**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

**Résolution 2020-04-116**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

**2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

Que l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit reportée à la prochaine séance, et ce, afin d'obtenir quelques explications concernant les résolutions # 2020-04-107 et 2020-04-114.

### **3. RAPPORT DES COMITÉS**

M. le conseiller Jérôme Lavoie

Le Comité des ressources humaines a procédé aux entrevues pour l'embauche du directeur des Finances.

### **4. LISTE DES COMPTES**

**Adoption de la liste des comptes déjà payés au montant de 253 653.46 \$ et des comptes à payer au montant de 169 537.21 \$ totalisant la somme de 423 190.67 \$**

#### **Résolution 2019-04-117**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère  
Appuyée par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 253 653.46 \$ et les comptes à payer au montant 169 537.21 \$ pour un grand total de 423 190.67 \$.

Que la liste des comptes 2020-04 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #12	24 965.08 \$
➤ Paie #13	28 246.68 \$ régulière
➤ Paie #13	3 642.91 \$ pompiers (février 2020)
➤ Paie #14	21 827.55 \$ régulière
➤ Paie #14	1 905.58 \$ Carl Gagnon (rétro homme aréna – salaire forfaitaire)
➤ Paie #15	16 646.22 \$ régulière
➤ Paie #15	9 669.89 \$ Danaée Proulx (fin d'emploi 27-03-2020)
➤ Paie #16	16 502.19 \$
➤ Remises provinciales	42 897.78 \$ (paies #11 à #16)
➤ Remises fédérales	11 766.42 \$ (paies #11 à #14)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale soit et est autorisée à en faire le paiement.

### **5. CORRESPONDANCE**

- 5.1 Simard Boivin Lemieux : Avis de jugement dossier Transport Pilote & fils ;
- 5.2 Ministère des Transports du Québec : Inspection des structures pour 2020 ;
- 5.3 Mageco : Dépôt argumentaires techniques – Rang des Chutes et débranchement des drains de toits (M. Jérôme Lavoie demande si le dossier a été transféré au ministère pour commentaires.)
- 5.4 Régie des alcools, des courses et des jeux : Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence ;
- 5.5 François Tremblay, Député : Festivals, événements et camps de jour – Contexte COVID-19;

5.6 Syndicat des Producteurs de Bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Report de l'assemblée générale du 5 mai 2020.

M. Jérôme Lavoie, Conseiller demande si le dossier de Mageco concernant le dépôt des argumentaires techniques a été transmis au Ministère de l'Environnement.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité de Saint-Ambroise pour consultation publique.

## **6. RÉSOLUTIONS**

### **6.1 Signature de l'entente inter municipale achat et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile**

#### **Résolution 2020-04-118**

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'entente achat commun/Sécurité civile/MRC DU-FJORD-DU-SAGUENAY par Mme Monique Marier, Directrice en sécurité incendie et civile;

**CONSIDÉRANT** l'argumentaire de M. Gérald Savard, préfet de la MRC DU-FJORD-DU-SAGUENAY sur les avantages de faire partie de cette entente;

La proposition est passée au vote :

Pour : 2      M. Gabriel Brassard  
                  Mme Nicole Dufour

Contre : 4     M. Jérôme Lavoie  
                  M. Nicholas Tremblay  
                  Mme Nathalie Perron  
                  Mme Nathalie Girard

La conseillère Madame Nicole Dufour et le conseiller Monsieur Gabriel Brassard enregistrent leur dissidence en marge de la décision des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise qui ont conclu, à 4 contre 2 de ne pas signer l'entente inter municipale d'achat et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile.

La résolution n'ayant pas obtenu la majorité des voix, celle-ci est rejetée.

### **6.2 Autorisation des documents à détruire selon les lois et règlements de destruction des documents publics**

#### **Résolution 2020-04-119**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale à procéder à la destruction des documents municipaux tels que mentionnés dans la liste des documents à détruire telle que présentée par l'adjointe de direction.

### **6.3 COVID-19 INTÉRÊT SUR COMPTE DE TAXES MUNICIPALES**

#### **Résolution 2020-04-120**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ambroise désire offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants;

**CONSIDÉRANT** que l'article 981 du Code municipal du Québec permet aux Municipalités à abaisser à 0% le taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées, autant pour les propriétés résidentielles que commerciales;

**POUR CES MOTIFS;**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jérôme Lavoie, conseiller

**APPUYÉ PAR** Mme Nathalie Girard, conseillère

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le taux d'intérêt pour les arriérés de taxe municipale soit abaissé à 0% applicable sur l'ensemble des comptes de taxes municipales à partir du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 décembre 2020 ou jusqu'à la modification ou la révocation de la résolution.

#### **6.4 Embauche – Directeur des finances**

##### **Résolution 2020-04-121**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère

Appuyée par M. Jérôme Lavoie, conseiller

Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise, suite à la recommandation unanime du Comité des Ressources humaines, procède à l'engagement de Monsieur Martin Lavertu, CPA, CGA, demeurant au 361, rue du Couvent, St-Honoré, Québec G0V 1L0.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de Monsieur Martin Lavertu, CPA, CGA, au titre de directeur des services financiers et responsable du parc informatique de la Municipalité.

**QUE** la fonction de directeur des services financiers et responsable du parc informatique est un poste cadre au sein de la structure administrative auquel incombe des responsabilités à titre de gestionnaire.

**QUE** le présent engagement prévoit une période d'essai d'une durée de huit (8) mois prenant fin le 27 novembre 2020.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise accordera la permanence d'emploi à la fin de la période d'essai dans la mesure où le titulaire du poste répond aux normes et exigences de l'emploi, le tout suite au dépôt d'un rapport d'évaluation par la directrice générale.

**QUE** les fonctions d'emploi du directeur des services financiers et responsable du parc informatique de la Municipalité soient et sont statuées à l'intérieur d'une entente précisant l'ensemble desdites conditions et desdits avantages reliés à l'emploi, tel que présenté.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Deny Tremblay et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente sur les conditions d'emploi du poste des services financiers et responsable du parc informatique.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Stantec Gérald Gravel : Autorisation d'un budget de 6 142 \$ pour des travaux effectués sur les surpresseurs**

#### **Résolution 2020-04-122**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Qu'un budget supplémentaire de 6 142\$ soit autorisé pour les honoraires et les dépenses de la station 94090-1, lot 340 – Assistance lors de la construction/remplacement des surpresseurs par M. Gérald Gravel, Stantec, 150 – 255 rue Racine est, Chicoutimi.

### **7.2 Autorisation d'aller en soumission sur invitation**

#### **Résolution 2020-04-123**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à aller en soumission sur invitation pour les dossiers suivants, à savoir :

- Chlorure de calcium;
- Vidange de fosses septiques / Location écuireur;
- Achat de propane;
- Location de machinerie pour le nettoyage et travaux d'égouts;
- Rapiécage enrobé bitumineux;
- Trottoirs et lignes de rues/peinture;
- Fourniture et épandage d'abat poussière liquide.

Le conseiller Monsieur Nicholas Tremblay demande de lui transmettre les devis des soumissions pour approbation avant l'envoi officiel.

## **8. DONS ET SUBVENTIONS**

Aune demande.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune demande.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas eu de période de questions puisque la séance a eu lieu à huis clos; cependant le conseiller Monsieur Jérôme Lavoie demande au Maire un suivi du dossier de l'Écocentre.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Mme Nathalie Perron propose la levée de l'assemblée à 19h47, secondée par la conseillère Mme Nicole Dufour.

Carolle Perron  
Directrice générale

La séance est levée.

Deny Tremblay  
Maire

Carolle Perron  
Directrice générale

### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron  
Directrice générale